



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 novembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 novembre 2021

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Grenaille Romain-Bérenger, Poulet Bernard, Maligne Francis, Pala Henri, Champroy Nahoum, Brard Michel, Duhamel Marie-Laure, Landeau Aurore,

Absents : Marçais Bertrand

Aurore Landeau est nommée secrétaire de séance

### Monsieur le Maire expose à l'ordre du jour :

- Délibération et convention de location du véhicule communal au RIS
- Délibération RPQS eau Syndicat Vienne Combade 2020
- Délibération RPQS eau Châtenet en dognon 2020
- Délibération contrat d'entretien annuel d'installation campanaire

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2021 et le signent.

Monsieur le Maire, explique que le Relais Infos services souhaite faire une journée conviviale entre le personnel et le bureau. Pour cela Monsieur Valadas Hervé, le président de cette association, demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre à disposition la salle polyvalente, le vendredi 17 à titre gracieux. Cette demande est acceptée.

Suite à l'arrêt maladie de notre cantinière, Monsieur le Maire souhaite remercier chaleureusement Monsieur Maligne, qui a assuré les repas de nos 29 élèves pendant une semaine et Mme Duhamel qui ponctuellement apporte une aide précieuse. Nous avons maintenant Mme Mercier au poste de cantinière.

### I- Délibération et convention de location du véhicule communal du RIS

Monsieur le Maire, expose l'évolution des équipes d'intervention du Relais Infos Services. Pour cela le besoin d'un véhicule est impératif afin d'assurer les chantiers planifiés. La commune ayant un véhicule « camion Mascott » qui sert très peu, monsieur le Maire propose la location soit journalière soit mensuelle de celui-ci. Après discussion, le conseil approuve la location du véhicule pour un montant de 300 euros mensuel ou 15 euros journalier, et, autorise à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention de location entre le Relais Infos Services et la commune.

### II- Délibération RPQS eau du Syndicat Vienne Combade

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. La fourniture de l'eau de notre commune étant assurée en totalité par le Syndicat Vienne Combade, son rapport nous est transmis pour analyse et validation.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, ayant assistée à la réunion du comité syndical de vienne combade, commente le rapport. Celui-ci est public et consultable sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport.

### III- Délibération RPOS eau du Châtenet en dognon

Le rapport de l'eau de la commune est présenté par monsieur le Maire au Conseil Municipal, celui-ci contient les informations de tarification et de consommation pour l'année 2020.

Après l'exposé du rapport de la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### IV- Délibération contrat d'entretiens annuel de l'installation campanaire de l'Eglise.

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien de l'église est du ressort de la commune. L'entreprise Brouillet & Fils nous propose le renouvellement du contrat d'entretien pour une durée de 1 an reconductible jusqu'au 31 décembre 2026.

Ayant un très bon rapport qualité prix avec cette société, monsieur le Maire propose le renouvellement de ce contrat. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal 21h30

### Questions diverses :

#### Eau :

Suite à l'exposé du rapport des réseaux d'eau de la communauté de commune de noblat, il ressort un impératif de l'ARS : Les communes n'ayant qu'une seule solution de ressource en eau, sont sollicités afin d'avoir un réseau secondaire de sécurité.

Dans notre cas, il s'agirait d'une remise en route des captages sans obligation de mise au norme, mais bien une sécurisation afin d'avoir une solution de secours. Nous sommes raccordés au Syndicat Vienne Combade pour une fourniture en totalité de notre consommation. La commune ayant deux captages non utilisés depuis des années, il est envisagé de vérifier l'état de nos pompes, des analyseurs d'eau ainsi que la canalisation permettant l'arrivée jusqu'au Château d'eau afin de parer à toute incident.

2) Différentes discussions sont en cours pour voir les modalités d'une création d'un sous syndicat du réseau d'eau, le sous syndicat comprenant : (le châtenet en dognon, Champnétry et Saint Léonard de Noblat). A la prochaine réunion du syndicat vienne combade (6 décembre), monsieur Pala et madame Turbiez demanderont à monsieur Lemasson, Président du Syndicat, de venir rencontrer le Conseil Municipal pour échanger sur toutes les modalités d'adhésion.

Eolien : La société Eléments est en cours d'analyse du potentiel de la commune. Pour cela, elle contact les personnes privées ayant du terrain pour l'implantation possible d'éoliennes. Monsieur le Maire, rend compte des échanges qu'il a eu avec l'interlocuteur de la société.

Un débat passionnant s'est déroulé amenant chaque Conseiller Municipal à donner sa position. Lors de l'échange, il apparait des opinions très diverses avec du pour et du contre, des arguments financiers, des arguments philosophiques. Ce qui permet une réflexion enrichie jusqu'à la prochaine réunion.

Hervé VALADAS

Chantal TURBIEZ

Bernard POULET

Aurore LANDEAU

Marie Laure DUHAMEL

Nahoum CHAMPROY

Romain-Bérenger GRENAILLE

Michel BRARD

Henri PALA

Francis MALIGNE

Bertrand MARCAIS